

# Demande de Branchement TRAVAUX NEUFS Eau / Assainissement

Branchement d'eau potable   
Branchement d'assainissement   
Branchement d'eau pluviale

Informations sur la propriété à raccorder :

## Adresse du lieu desservi

.....  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune .....

Références cadastrales : ..... Section : ..... Parcelle(s) : .....  
N° permis de construire, certificat d'urbanisme, autorisation de lotir : .....

construction neuve  construction existante  
 maison individuelle en lotissement  maison individuelle hors lotissement  
 habitat collectif **Nom de l'opération** : .....  
 locaux professionnels  autres activités : .....

## Assainissement :

Assainissement collectif  Assainissement Non Collectif  Eaux Usées Non Domestiques

## Identification du demandeur et payeur

Mme/M. Nom.....Prénom : .....

Entreprise .....

Date et lieu de naissance : le \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_\_\_ à .....

N°SIRET (obligatoire) \_\_\_\_\_ (Joindre un extrait Kbis de votre société)

Adresse :

.....

Code postal \_\_\_\_\_ Commune .....

Téléphone..... Courriel .....

**NB** : L'entreprise titulaire des travaux doit effectuer une demande d'autorisation de voirie auprès de la commune concernée ou du gestionnaire de voirie concerné, ainsi que les DICT. Tous les travaux de génie civil et remise en état des voiries publiques sont à la charge du demandeur.

**Le recours à une entreprise autorisée par le service des eaux est obligatoire pour la réalisation de la partie publique des branchements**

**Joindre obligatoirement le contrat d'abonnement pour la pose du compteur d'eau (au verso)**

**Afin d'étudier les dernières modalités de réalisation du (des) branchement(s), vous devez contacter un technicien du service des eaux au 04.76.99.70.00**

**Merci de retourner ces imprimés par courrier au Service des Eaux – communauté de communes Le Grésivaudan – 390 rue Henri Fabre – 38926 Crolles Cedex ou par mail à [servicedeseaux@le-gresivaudan.fr](mailto:servicedeseaux@le-gresivaudan.fr)**

**La mise en service de vos branchements ne pourra se faire sans un contrôle de conformité du (des) branchement(s).**

Je m'engage à régler les frais de dossier au service des eaux. Je déclare accepter de me conformer aux prescriptions fixées d'une part, par le règlement du service de distribution d'eau potable et d'autre part par le règlement d'assainissement (dans le cas d'un raccordement à l'égout).

Fait le \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_\_\_  
Signature :

# Contrat d'abonnement Eau / Assainissement

Réservé à l'administration

Référence du contrat : .....

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- remplissez et signez le formulaire,
- joignez toutes les pièces justificatives demandées,
- retournez votre demande au service des eaux du Grésivaudan – 390 rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex ou par mail à [servicedeseaux@le-gresivaudan.fr](mailto:servicedeseaux@le-gresivaudan.fr)

Informations à compléter et signer :

## Adresse desservie

Adresse du lieu desservi .....

Code postal \_\_\_\_\_ Commune .....

N°compteur ..... Relevé compteur 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

## Identification de l'ancien occupant

Mme/M. Nom ..... Prénom : .....

## Identification du titulaire du contrat (joindre justificatif d'identité)

- Propriétaire (joindre attestation du notaire)  
 Locataire (joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur et contrat de bail)

Mme/M. Nom ..... Prénom : .....

Mme/M. Nom ..... Prénom : .....

Nombre de personnes au foyer .....

Ou Entreprise ..... Contact .....

N°SIRET (obligatoire) \_\_\_\_\_ (Joindre un extrait Kbis de votre société)

Adresse de facturation :

Code postal \_\_\_\_\_ Commune .....

Téléphone ..... Courriel .....

## Il est convenu que :

Le Grésivaudan est tenu de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, selon les modalités prévues dans le règlement de service. L'ouverture du branchement existant et conforme sera effectuée dans un délai de 5 jours ouvrés maximum après signature de ce contrat. Le contrat entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception du formulaire de résiliation (voir les modalités dans la notice d'application).

## Le titulaire du présent contrat :

→S'engage à se conformer au règlement de service de distribution d'eau, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.

→Déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat, ainsi que du livret d'accueil.

→Reconnaît que la souscription de ce contrat vaut commande avec obligation de paiement de la fourniture d'eau ainsi que les autres prestations assurées par le Grésivaudan que le règlement défini à la charge de l'utilisateur. Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1<sup>ère</sup> facturation (au tarif en vigueur).

→Dans le cas d'une contestation ou d'un litige, l'utilisateur doit contacter tout d'abord le service des eaux pour régler le différend qui l'oppose. Si la solution n'est pas satisfaisante, l'utilisateur a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

→L'utilisateur bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier recommandé.

**Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues.**

Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus.

Fait le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature : (exemplaire à retourner au Grésivaudan)